



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23095
30 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 30 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'armée de l'air des Etats-Unis continue de violer, à des fins de reconnaissance et de provocation, l'espace aérien de l'Iraq. Voici le détail de ces violations :

I. 26 au 27 septembre 1991

1. L'aviation américaine a effectué 24 sorties réparties entre neuf formations de deux avions chacune, une formation de trois avions et trois avions isolés. Ces sorties, effectuées à des vitesses de 700 à 900 kilomètres à l'heure et à des altitudes de 2 500 à 20 000 mètres, étaient centrées sur les zones de Mossoul, Arbil, Dahuk, Rawanduz, Zakho, Sangar et Tall Afar.
2. Le 26 septembre 1991, à 9 h 45, un objectif aérien non identifié provenant du Koweït a violé l'espace aérien de l'Iraq au sud de l'aéroport d'Artawiya, pénétrant sur une distance de 10 kilomètres, à l'intérieur de notre territoire. Cet appareil volait à faible vitesse (180 kilomètres à l'heure).

II. 27 au 28 septembre 1991

1. L'aviation américaine a effectué 32 sorties réparties entre 14 formations de deux avions chacune et une formation de quatre avions.
2. Ces sorties, effectuées à des vitesses de 600 à 720 kilomètres à l'heure et à des altitudes de 1 500 à 8 000 mètres, étaient centrées sur les zones de Mossoul, Arbil, Dahuk, Tall Afar, Al Furawiyah, Zakho, Rawanduz, Dukan et Ayn Zalah.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI

